Le code de vie de l’école Chomedey-De Maisonneuve

Des règles à l’image de nos valeurs

Afin de vivre en harmonie à l’école Chomedey-De Maisonneuve, d’y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu’un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l’école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s’applique à tout moment à l’école (en classe, au gymnase, à la cafétéria, sur le terrain de l’école, dans les corridors, etc.), dans le transport scolaire, lors des sorties éducatives et des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie. Les adultes s’engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l’application des valeurs de notre code de vie.

|  |  |
| --- | --- |
| **Persévérance**  **(Réussite éducative)** | |
| Je m’engage et je m’investis dans ma réussite scolaire tout au long de l’année. | |
| **Comportements attendus** | **Raison d’être** |
| Je viens à l’école et j’arrive à l’heure dans un état qui favorise mes apprentissages.  J’apporte uniquement mon agenda et le matériel requis à chacun de mes cours.  Je participe à chacun de mes cours et je fais le travail demandé.  Je travaille de façon soutenue, je demande de l’aide et j’utilise mes outils et les ressources mises à ma disposition.  Je vais aux récupérations au besoin. | Ainsi…  Je contribue à ma réussite scolaire.  Je me donne toutes les chances d’apprendre et de m’améliorer. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Bienveillance et collaboration**  **(vivre ensemble)** | |
| J’accepte l’autre à travers mes paroles et mes gestes dans ses différences culturelles, sexuelles, physiques, etc. | |
| **Comportements attendus** | **Raison d’être** |
| Je m’exprime avec respect (ton de voix, langage verbal et non verbal, etc.) et civilité.  Je fais attention aux autres à travers mes paroles et mes gestes.  J’utilise les réseaux sociaux de façon responsable en respectant la vie privée des autres.  Je règle mes conflits par le dialogue et l’écoute. Je demande l’aide d’un adulte de l’école, au besoin.  J’accepte l’autre dans toute sa diversité, y compris de genre et sexuelle, en respectant son intégrité physique et psychologique.  Je fais preuve de collaboration envers les autres en toutes circonstances. | Ainsi…  Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Encadrement**  **(sens des responsabilités)** | |
| Je m’engage à adopter un comportement sécuritaire et responsable. | |
| **Comportements attendus** | **Raison d’être** |
| Je circule dans les endroits permis et aux moments permis.  Je me déplace calmement et de façon sécuritaire.  Je circule avec mon agenda pendant les heures de cours.  Je porte mon uniforme tel que précisé dans le code vestimentaire.  **L’utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l’heure du dîner. Cette interdiction s’applique à l’ensemble du terrain de l’établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.**  **L’élève et ses parents comprennent et acceptent qu’en cas de bris, perte ou vol de l’appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.**  **Lorsque je m’inscris ou m’engage à participer à une activité ou à un comité, je fais preuve de responsabilité en étant présent, en contribuant activement et en encourageant mes pairs à s’impliquer** | Ainsi…  J’apprends à vivre en groupe en participant au développement d’un milieu de vie sain et sécuritaire. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Santé et bien-être**  **(bien-être)** | |
| Je fais de mon mieux et je fais des choix qui ont un impact positif pour moi et pour mon entourage. | |
| **Comportements attendus** | **Raison d’être** |
| Je participe aux activités dans le but d’apprendre à me connaître à travers mes forces, mes goûts, mes intérêts et mes passions.  Je prends soin de moi en adoptant de bonnes habitudes de vie (sommeil, alimentation, hygiène corporelle, activités physiques). | Ainsi…  J’ai un mode de vie sain et équilibré.  Je développe ma confiance en moi.. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Qualité de l’environnement**  **(respect de l’environnement et de la nature)** | |
| Je m’engage à prendre soin de mon environnement et du matériel. | |
| **Comportements attendus** | **Raison d’être** |
| J’adopte des comportements écoresponsables : réduction, recyclage, réutilisation et récupération.  J’utilise de façon responsable, et je garde en bon état, mon matériel et tout ce qui est mis à ma disposition (matériel, lieux, mobilier, etc.)  Je préserve la nature et l’environnement aux alentours de l’école. | Ainsi…  Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.  J’ai accès à davantage de matériel en bon état. |

À l’école Chomedey-De Maisonneuve, **toute manifestation de violence ou d’intimidation est interdite en tout temps**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l’intermédiaire de médias sociaux et lors de l’utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l’école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d’intimidation. Vous pouvez consulter le plan de lutte à l’adresse suivante : <https://chomedey-de-maisonneuve.cssdm.gouv.qc.ca/>

La Loi sur l’instruction publique (LIP) du Québec définit l’intimidation et la violence comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| INTIMIDATION  « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.) | VIOLENCE  « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »  (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.) |

**Banque de mesures de soutien, de consÉquences et de sanctions**

|  |  |
| --- | --- |
| L’application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s’effectuera à la suite de l’analyse :   * Le portrait et les besoins de l’élève ; * De la nature et de la fréquence du comportement adopté ; * De la gravité de l’événement qui repose sur :   + Les conséquences de l’événement : l’impact et les torts causés ;   + Le contexte de l’événement : l’ensemble des circonstances associées à l’événement.   Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l’élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l’aider et de planifier des mesures de soutien. | |
| **Mesures de soutien** | **Conséquences** |
| * Avertissement (verbal ou écrit) * Réflexion accompagnée par l’adulte (verbale ou écrite) * Communication et collaboration régulières avec le parent * Rappel de la valeur, de la règle et du comportement attendu * Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève * Enseignement du comportement attendu * Renforcement du comportement attendu * Soutien au développement des habiletés sociales * Rencontre avec un adulte de l’école (enseignant.e, technicien.ne en éducation spécialisée, psychoéducateur.trice, intervenant.e externe, etc.) * Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l’école * Réalisation d’un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) * Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d’un geste de réparation * Réalisation d’un travail personnel en lien avec le comportement attendu * Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements * Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, etc.) * Soutien individuel à fréquence rapprochée * Contrat d’engagement de bon comportement * Mise en place d’un plan d’action ou d’un plan d’intervention scolaire * Implication des agents communautaires du SPVM * Prêt de vêtements * Etc. | * Excuses verbales ou écrites * Reprise du temps perdu * Retrait de privilèges * Retrait temporaire d’une activité * Retrait de classe ou d’un groupe * Déplacements limités, retardés ou supervisés * Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal * Confiscation des appareils électroniques (cellulaires, écouteurs, montres intelligentes, etc.) * Etc. |
| **Sanctions** |
| * Suspension interne * Suspension externe |

J’ai pris connaissance du code de vie et je m’engage à le suivre.

Signature de l’élève : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**DIRECTIVES ET PROCÉDURES**

**Loi sur l’instruction publique :**

La fréquentation scolaire est obligatoire avant l’âge de 16 ans. La loi oblige l’école à procéder à un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) lorsqu’un élève ne fréquente pas quotidiennement l’école et que les parents ne collaborent pas avec les intervenants pour régler la situation.

**L’AGENDA SCOLAIRE**

J’ai toujours mon agenda avec moi pour y inscrire mon horaire, mes récupérations, mes devoirs, mes leçons, mes travaux à remettre ou toutes autres activités parascolaires à ne pas oublier.

Je me dois de conserver mon agenda complet et propre tout au long de l’année scolaire. Tout comme l’agenda, je dois avoir ma carte étudiante en tout temps et je la montre pour m’identifier lorsqu’un membre du personnel me la demande. En cas d’oubli, on pourra exceptionnellement me dépanner avec une photocopie (agenda d’un jour). En cas de perte, de bris importants, de détérioration, d’abus de dessins ou de messages inappropriés, je devrai me procurer un nouvel agenda ou une nouvelle carte.

Mon agenda sert également à faciliter la communication entre la direction, les enseignants, les intervenants et mes parents. Je leur demande donc de le vérifier régulièrement et de le faire signer aux endroits désignés lorsqu’un membre du personnel de l’école l’exige.

**l’environnement : Mon école, mon milieu de vie !**

* Je participe à la propreté de l'école en tout temps.
* Je mange seulement à la cafétéria ou dans le café étudiant.
* J'utilise adéquatement les poubelles, les bacs de recyclage et de compostage.
* Je prends soin de l’équipement et du mobilier appartenant à l’école.
* Je suis responsable du matériel que l’école met à ma disposition : volumes, outils pédagogiques, matériel de laboratoire, pupitres, chaises, etc.
* Aucun graffiti ou vandalisme à l'intérieur et sur le territoire de l'école ne sera toléré. Je suis responsable de mon casier et de mon cadenas jusqu’à la fin de l’année.
* Je m’engage à nettoyer ou à rembourser les dommages que je cause. En cas de perte ou de détérioration, j’accepte d’assumer les frais de remplacement ou de réparation.

**TENUE VESTIMENTAIRE**

Je me présente à l’école avec une tenue décente et convenable pour une maison d’éducation. Je porte obligatoirement le chandail de l’école en tout temps, de mon entrée jusqu’à ma sortie de l’école. Je respecte aussi cette règle sur le terrain de l’école et lors des sorties éducatives. Je porte mes pantalons à la hauteur des hanches. En classe, je porte seulement la veste de l’école par-dessus mon uniforme scolaire (chandail gris ou bourgogne en éducation physique). Je dois avoir mon chandail de l’école en dessous de ma veste.

Je ne porte pas :

* De jupe ou de « shorts » trop courts (mi-cuisse);
* De chapeau, casquette ou tout autre couvre-chef;
* D’accessoires, ni de vêtements d’extérieur;
* De vêtements jugés transparents ou trop moulants;
* De vêtements en filet;
* De bandana ou autre bandeau.
* De haut et de bas de pyjama.
* Par mesure de sécurité, je porte un soulier qui soutient la cheville. La gougoune, les «crocs» et la sandale style « pantoufle » ne sont pas autorisées.
* Si l’élève n’a pas son uniforme et ne respecte pas l’une des règles concernant «La tenue vestimentaire» il pourrait être retourné à la maison. Cela pourrait engendrer un oubli de matériel et donc une reprise de temps.
* Si mon uniforme scolaire est abîmé, je devrai m’en acheter un autre
* Dans le cas où je porterais un couvre-chef ou j’aurais en ma possession un accessoire interdit, cet objet pourrait m’être confisqué et sera remis au parent selon l’objet en question.
* Toute forme de sac, vêtements d’extérieur, casquette, sont interdits en classe et doivent être dans mon casier.

**RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ**

* À l’extérieur des heures de cours, je suis aux endroits désignés (cafétéria, grande salle, bibliothèque, cour d’école, gymnases, café étudiant).
* J’utilise les portes de la grande salle (qui donnent sur la cour) pour entrer et sortir de l’école.
* En cas de retard seulement, je peux utiliser la porte d’entrée principale.
* Je ne peux pas être sur les étages ou dans un local de classe sans la supervision d’un adulte de l’école.

**POLITIQUE CONCERNANT LA CIGARETTE, L’ALCOOL, ET LA DROGUE**

Je ne consomme ni drogue, ni alcool et je respecte la loi (environnement sans fumée). Je ne consomme aucune boisson dite « énergisante » (Redbull, Monster, etc.). Je respecte la loi sur le tabac pour les édifices publics. Il est interdit de fumer sur le terrain de l’école. Je me présente à mes cours sans avoir consommé et je n’ai jamais de substances illicites en ma possession.

Activation du système d’alarme / utilisation des extincteurs d’incendie

Le système d’alarme-incendie et les extincteurs d’incendie ne doivent être activés qu’en cas d’urgence. L’utilisation malveillante du système d’alarme-incendie ou des extincteurs d’incendie pourrait entraîner le dépôt d’une plainte criminelle contre l’élève responsable. De plus, l’élève et ses parents seront tenus responsables des frais et dommages causés par l’activation d’une fausse alarme-incendie.

**Plagiat et propriété intellectuelle**

Le plagiat, que ce soit lors d’un examen ou lors de la remise d’un travail, d’un devoir est une offense grave. Il entraîne la note de zéro pour le travail ou l’examen concerné, sans droit de reprise (à moins d’une entente avec l’enseignant). Lors des examens du ministère, la reprise se fait l’année scolaire suivante selon les règles établies par le ministre, donc le cours ne sera pas réussi pour l’année en cours.

Le plagiat peut prendre plusieurs formes. Lorsque, dans un travail, un exposé oral, un devoir, vous utilisez en tout ou en partie un texte écrit par quelqu’un d’autre, vous devez citer votre source (voir votre enseignant de français pour les détails). Dans le cas où vous utilisez les mots d’un autre sans mentionner l’auteur, il s’agit d’un « non-respect de propriété intellectuelle ». Vous vous exposez à des sanctions parce que c’est du plagiat.